

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020 A 20H

---

**LIEU** : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

**PRESENTS** : M. David Buisson (maire), Mme Audrey Bessay (1<sup>er</sup> adjoint), M. Guillaume Chavaren (2<sup>ème</sup> adjoint), Mme Lucie Deschamps (3e adjoint), M. André Dérory (conseiller délégué), M. Patrick Charles (conseiller municipal), M. Pierre-Henri Decombe (conseiller municipal), Mme Françoise Deygat (conseillère municipale), M. Stéphane Guerreau (conseiller municipal), M. Serge Marcoux (conseiller municipal), Mme Monique Rondel (conseillère municipale).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Françoise DEYGAT

---

Le compte rendu de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Ce dernier est validé à l'unanimité.

### 1 – PROSPECTIVES FINANCIERES - RAPPORT

Mi-juin, M. le maire et son 1er adjoint ont rencontré les responsables de Loire-Forez Agglomération et de la perception de Boën-sur-Lignon. Il s'agissait d'établir un état financier de la commune afin d'évaluer la faisabilité financière des projets de la présente mandature (2020-2026) : - Travaux de voirie, réhabilitation de l'aire de jeux, rénovation de l'église, mise en valeur du site de Saint-Martin, restructuration de l'école et de la cantine...

Après analyse de la situation financière de la commune, il apparaît que tous les indicateurs sont au vert : - Le taux d'épargne toujours supérieur à 16% - La capacité de désendettement inférieur à 10 années (7,5 ans) alors que la commune continue d'investir sur le mandat sans recours à l'emprunt d'une manière importante (200 000 € sur toute la durée du mandat) – Un fond de roulement très correct, en moyenne 316 000 € entre 2020 et 2026.

De très bons ratios qui montrent que la commune dispose de marges de manœuvre pour réaliser son programme d'investissement. Toutefois, une trajectoire rendue possible par l'attribution de subventions sur les 2 projets phares de la mandature : l'église (50% d'aide) et l'école.

M. le maire remercie les élus de la précédente mandature, grâce auxquels nous devons cette situation financière très saine.

## 2 – CONVENTION GESTION DE L'EAU

Loire-Forez Agglomération a acquis la compétence de l'eau depuis janvier 2020 (loi NOTRe). Cependant depuis le 28 décembre 2019, les communes peuvent reprendre la gestion de l'eau, si elles le souhaitent, pour 2 ans, en signant une convention.

Ce sujet a déjà été abordé lors du Conseil municipal du 06/02/2020 – La commune de Saint Georges en Couzan confirme sa position : La reprise de la gestion de l'eau n'a pas grand intérêt puisque Loire-Forez Agglomération conserve la compétence de l'eau et donc son budget auquel la commune n'aura pas accès.

**DECISION** : *Après délibération, le conseil décide de laisser la gestion de l'eau de la commune à Loire-Forez Agglomération.*

*Toutefois les élus demandent au maire d'être attentif aux travaux engagés par la communauté d'agglomération et de faire remonter rapidement les manquements et les incidents (Ex : fuite sur la conduite de Vaux le 01/07/2020).*

## 3 – OUVERTURE DE L'EGLISE

Après la réponse favorable du comité diocésain, l'église de Saint Georges en Couzan pourrait être ouverte au public de juillet à septembre 2020, de 9 heures à 18 heures. Cette ouverture serait gérée par une équipe de 4 personnes.

**DECISION** : *Le conseil approuve cette initiative à l'unanimité, l'ouverture de l'église est donc confirmée*

## 4 – PARCELLE N°3 – OFFRE DE PRIX

Le futur acheteur de la parcelle n°3 du lotissement (1342 m<sup>2</sup> – 15,50 € le m<sup>2</sup>) demande une baisse de prix de 2€ par m<sup>2</sup>.

La décision du conseil fait école dans cette matière : Tout futur acheteur sera en droit de demander une baisse de prix similaire !

**DECISION** : *Après délibération, le conseil décide de refuser cette offre de prix : 8 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.*

## 5 – INFORMATION SUR LE CHEMIN DE LA PLACE

Le chemin des moutons (chemin rural inscrit au cadastre), a été élargi par l'exploitant ( M. Pélisson ) des parcelles qui le longent. Un agrandissement qui peut favoriser l'activité agricole et forestière, mais qui n'a fait l'objet d'aucune demande d'autorisation, ni des propriétaires des parcelles, ni de la commune. M. Pélisson n'était donc pas en droit d'exécuter ces travaux.

De ce fait, M. le maire annonce qu'il lui enverra un courrier de recommandation. Les élus approuvent cette démarche.

## 6 – AUTORISATION TRAVAUX CHEMIN SAINT-MARTIN

Quatre agriculteurs demandent l'autorisation de procéder à des travaux pour améliorer le chemin de St-Martin et cela bénévolement.

**DECISION** : Autorisation accordée par le conseil.

## 7 – PERMIS DE CONSTRUIRE CHAZELLE Valéry

L'entreprise CHAZELLE demande un permis de construire pour la mise en place d'un dépôt de stockage sur son terrain (au nord) à la limite de la voie communale. Refus de Loire-Foréz Agglomération, la construction n'étant pas à distance réglementaire du chemin (5m). En matière de permis de construire, le maire ayant le dernier mot, ce permis sera accordé à l'entreprise CHAZELLE.

Toutefois, une recommandation est faite au demandeur : Poser un chéneau sur le toit du bâtiment afin d'éviter l'écoulement des eaux pluviales sur le chemin.

### - Autres permis de construire en cours d'instruction :

**Permis GASSET** – Du fait du classement du terrain, il est impossible de constituer un PUP (Projet Urbain Partenarial) Voir compte-rendu du conseil du 03/06/2020. La mairie envisage de rencontrer le porteur de projet pour négocier un accord.

**Permis JB. MARCOUX** – Son instruction est en cours. Un projet d'extension de la stabulation de l'exploitation agricole. Du fait de la crise sanitaire, des retards se sont accumulés...Mais ce projet devrait aboutir à très court terme.

## 8 - ACHAT DE MATERIEL COMMUNAL

Achat d'une roto-épareuse : L'engin vieillissant de la commune doit être réparé (à nouveau), la pièce à changer coûte 2 100 €. Il est proposé de remplacer cette machine plutôt que de la réparer. Pour l'achat d'une Roto neuve, le conseil demande au maire de faire une demande de subvention. La commission d'appel d'offre décidera.

## 9 - POINT SUR LE CAMP D'ETE ET LA CHAPELLE

Du 22 juillet au 7 août, 10 jeunes Européens viendront travailler sur le site de St-Martin. La commune financera ce camp à hauteur de 3000€. Des bénévoles de St-Georges seront présents sur le chantier. Location d'une mini-pelle (800€).

Accueil du groupe le 22 juillet à 19h30 sur le terrain de foot.

Le conseil autorise la commune à démarcher des architectes afin de pouvoir déposer un permis de construire, le plus rapidement possible, pour la valorisation du site de St-Martin.

## **10 – PROJET TERRAIN DE JEUX**

Restructuration du bâtiment et rénovation de l'aire de jeux. Subventions du Département à condition que les travaux aient commencé avant la fin de l'année 2020. Des demandes de devis ont été faites. Les commissions « Bâtiments » et « Ecole » doivent travailler le projet dès le mois de septembre.

## **11 – FORMATION DES ELUS**

La formation des élus est possible tous au long du mandat. La commune peut financer les formations demandées, elle le fera à hauteur de 10% du montant de l'indemnité des élus, soit plus ou moins 2 000 €. Ouverture d'une ligne budgétaire pour le remboursement des frais de déplacement.

## **12 – BALLADE DES POLY'SONS**

Présenté par le théâtre des Pénitents de Montbrison. Le concert de Marion ROCH à 20h30 sur la terrasse du Coffee Tif du Bacha. Spectacle gratuit – 50 places maximum. La commune devra financer les repas des artistes et des techniciens.

## **13 – POINT SECURISATION DU BOURG**

2 points dangereux dans le village : - vers la maison de Jean Cellier et la zone du commerce.

- Commande de balises fixes à placer aux endroits dangereux.
- Réaménagement du parking du commerce.

Un mur de soutènement à restaurer avec installation d'une barrière, en amont de l'atelier Bouchand.

## **14 – DELEGATION AU CNAS**

La commune ayant adhéré au CNAS, elle doit choisir ses représentants :

- 1 délégué élu référent : Mme Monique Rondel.
- 1 agent référent : Mme Stéphanie Joandel.

## **15 – COMMISSION CCAS**

Un élu supplémentaire : M. André Dérory.

## Planning des premières réunions des commissions municipales participatives.

Urbanisation, habitat, voirie, bâtiments, cimetière	Mardi 07/07/2020 à 20h
Tourisme, environnement, patrimoine	Mercredi 08/07/2020 à 20h
Culture, vie associative, sport.	Jeudi 09/07/2020 à 20h
Communication	Jeudi 16/07/2020 à 20h
Ecole, CEL, Jeunesse, micro-crèche	Mardi 21/07/2020 à 20h
Développement économique ...	Jeudi 23/07/2020 à 20h
Cohésion sociale ...	Mercredi 29/07/2020 à 20h
Finances, budget, personnels communales, TIG	Jeudi 30/07/2020 à 20h

## 16 – QUESTIONS DIVERSES

– **Fête patronale** : nouvelle réglementation à partir du 10 juillet ?

Le comité des fêtes pense organiser une fête allégée ! Mais après le 10 juillet des changements sont à envisager.

– **Conseil d'école.**

Compte rendu d'Audrey Bessay :

- Effectifs – rentrée 2020 : 47 ou 49 enfants sur 2 classes – St-Georges : 25/26 élèves (6PS, 8MS, 7/8GS, 4CP) – Chalmazel : 22/23 élèves (3CP, 7/8CE1, 5ce2, 4CM1, 3CM2). Pour équilibrer les effectifs entre les 2 classes, le groupe de CP a été réparti sur les 2 sites selon le critère du lieu d'habitation.

- Effectifs prévisionnel – rentrée 2021 : 56 élèves. Forte possibilité d'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe (le seuil étant de 54 élèves).

- Equipe enseignante : A St-Georges – Dominique Brun à temps partiel (75%). A Chalmazel – Clotilde Catesson à temps partiel (50%). Un 3<sup>ème</sup> enseignant sera nommé pour compléter les services.

- Mise en place d'un terminal de paiement (salle des fêtes, garderie...).
- La notaire Mme Marcoux envisage de laisser sa location à la mairie au 31 juillet 2020. Cependant, elle assurerait 2 permanences par mois (le mercredi peut-être) ?

Prochain conseil : Mercredi 5 août à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.